

qu'au printemps de 1915 la commission des achats de guerre a été instituée pour exercer un contrôle sur l'achat de tout ce dont le Gouvernement avait besoin pour les fins de la guerre. Cette commission a accompli un énorme travail et a rendu d'excellents services: ceux qui en faisaient partie ont donné leur temps et leur travail gratuitement et généreusement dans l'accomplissement d'un devoir patriotique. Nous avons adopté un arrêté ministériel aux termes duquel tous les achats, et non pas seulement ceux du matériel de guerre, seront faits par l'entremise de la commission des achats de guerre par adjudication sur soumission.

Le très hon sir Wilfrid Laurier: Quels sont les membres de cette commission?

Le très hon. sir Robert Borden: L'honorable H. Laporte, de Montréal, président; M. Gault, de Winnipeg; M. Gundy, de Toronto. M. Laporte a été nommé président lors du départ de sir Edward Kemp pour l'Angleterre, et M. Gundy est devenu le troisième membre de la commission.

Cette déclaration du premier ministre à l'ouverture de la session, il y a un an, avait en vue la réalisation de la promesse qu'il avait faite quand le Gouvernement d'union s'est adressé au pays aux élections générales de l'automne de 1917.

J'ai eu l'honneur d'accompagner le premier ministre et d'adresser la parole à un grand nombre d'assemblées dans la province d'Ontario. Je ne sais pas ce qu'il a dit ailleurs, mais je sais en quels termes il s'est exprimé dans l'Ontario et, au meilleur de mon souvenir, il n'y a pas eu d'assemblée où il n'ait pas fait remarquer aux électeurs que la politique du Gouvernement était d'abolir le favoritisme de parti, non seulement en ce qui regarde les nominations dans les services publics, en étendant l'autorité de la commission du service civil, mais, aussi dans l'achat de toutes les fournitures de guerre, en augmentant les pouvoirs de la commission des achats de guerre et en rendant son œuvre permanente. A toutes les tribunes où le premier ministre a parlé il a pris cet engagement envers le pays et je sais avec quel enthousiasme il a été reçu par le public. Je tiens à dire à mes honorables amis des deux côtés de la Chambre, parce que quelques-uns d'entre eux pourraient préférer l'ancien système de favoritisme dans lequel les attaches de parti influencent indubitablement les achats de l'administration, que j'ai été suffisamment mêlé à la vie politique du pays depuis vingt ans pour savoir qu'avant l'établissement de la commission des achats de guerre l'intérêt du parti jouait un grand rôle dans l'achat des fournitures du Gouvernement.

Le pays est profondément dégoûté d'un pareil régime et il a approuvé cordialement la ligne de conduite qu'a énoncée le premier ministre à ce sujet.

M. CLARK (Red-Deer): Est-ce que le ministre prétend que le favoritisme politique est inhérent au système de gouvernement de parti?

L'hon. M. ROWELL: Pas du tout; mais je prétends que la coutume suivie au Canada sous le régime de tous les gouvernements—du moins tous les gouvernements dont j'ai souvenance—ç'a été de soumettre tous les achats de fournitures dans les divers ministères à l'influence du favoritisme politique.

M. CLARK (Red-Deer): Vers la fin du 18^e siècle, l'administration publique en Angleterre était excessivement corrompue; cependant le gouvernement de parti a assaini la vie publique et je suis heureux d'entendre le ministre proclamer que le favoritisme politique n'est pas nécessairement inséparable de ce système de gouvernement.

L'hon. M. ROWELL: Je suis absolument de l'avis de l'honorable député. Il n'en est pas moins vrai toutefois, qu'antérieurement à la nomination de cette commission, le favoritisme politique existait au pays sous le régime tant libéral que conservateur. Les honorables députés n'ont qu'à se rappeler les critiques que l'opposition a soulevées publiquement dans les journaux et au Parlement relativement à l'achat des fournitures sous le régime libéral et vice versa sous le régime des conservateurs. Avant la nomination de la commission des achats de guerre, les colonnes de tous les journaux du pays étaient remplies de dénonciations accusant certains intermédiaires d'intervenir dans toutes les transactions et de toucher des commissions illicites.

Or, a-t-on jamais entendu des dénonciations de cette nature au Canada, au cours des deux ou trois dernières années? Les intermédiaires sont disparus de la scène. Les hommes d'affaires canadiens reposent la confiance la plus absolue en l'impartialité et l'équité des membres de la commission d'achat. Ils ont la conviction absolue qu'ils ont été traités avec justice et qu'il n'y a pas de passe-droits.

Pour ces motifs, je prétends que l'intérêt public exige le maintien de la commission.

Mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark), a demandé des renseignements relativement aux frais qu'entraînera la création de cette commission. Il ne tient pas pour l'instant à accepter mes prévisions, à moins d'avoir des preuves à l'ap-